

COMMUNE DE VUFFLENS-LA-VILLE



RAPPORT DE GESTION 2018



PREAVIS N° 3/2018 DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION DE L'EXERCICE 2018	3
CONSEIL COMMUNAL - MUNICIPALITE.....	3
REPARTITION DES DICASTERES	4
Dicastère d'Ingrid Rossel	
ADMINISTRATION	5
ARGDV.....	5
FEM	7
ORGANISATION SCOLAIRE	8
AJERCO	11
CANTINE PIC & CROC	12
BIBLIOTHEQUE	12
BUREAU DES SYNDICS	14
Dicastère d'Olivier Berthoud	
ZONE INDUSTRIELLE	15
COMMISSION VENOGÉ (PAC VENOGÉ).....	18
SOCIAL.....	18
ASPIC	19
Dicastère de Michel Gruaz	
DOMAINE FORESTIER.....	21
TERRAINS COMMUNAUX	24
DOMAINE DE L'EAU.....	24
EPURATION.....	26
CIMETIERE ET ESPACES PUBLICS	27
MOBILITE.....	27
Dicastère d'Eric Maeder	
SDIS REGION VENOGÉ	28
ROUTES.....	30
MANIFESTATIONS	31
INFORMATIQUE - VEHICULES.....	32
NOUVELLE CONSTRUCTION.....	33
Dicastère d'Olivier Duperrut	
POLICE DES CONSTRUCTIONS	34
DECHETS	34
ORPC DU GROS-DE-VAUD	39
BATIMENTS COMMUNAUX	41
CONCLUSION	43

PREAVIS N° 3/2019

DE LA MUNICIPALITE SUR LA GESTION DE L'EXERCICE 2018

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à la Loi du 28 février 1956 sur les Communes, ainsi qu'à l'article 95 du Règlement du Conseil communal de la Commune de Vufflens-la-Ville, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur la gestion pour l'année 2018.

Comme présenté l'année dernière sur demande du Conseil communal, deux documents vous sont désormais soumis, à savoir :

- les comptes et commentaires, qui portent exclusivement sur les éléments financiers
- le rapport de gestion, qui porte sur les autres aspects de l'activité de la Municipalité

Cette formule permet à la Municipalité d'informer le Conseil communal de manière plus approfondie, en développant certains éléments sensibles ou stratégiques. Il est à relever que cette année, la Commission de gestion rapportera sur ledit rapport et la Commission des finances sur les comptes 2018.

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal a siégé 4 fois au cours de l'année 2018. Onze préavis municipaux ont été soumis au Conseil communal, dont 10 ont été acceptés. Le préavis N° 5/2018 concernant les décorations de Noël dans les rues du village a été refusé.

Comme demandé par la Commission de gestion, un tableau listant les préavis, interpellations, postulats ou motions est annexé au présent rapport ainsi que la liste des associations intercommunales dont Vufflens-la-Ville fait partie. Une liste contenant les abréviations est également jointe au document de même que la pyramide des âges.

MUNICIPALITE

La Municipalité a siégé lors de 49 séances ordinaires qui ont lieu le lundi matin. A ces séances, sont venues s'ajouter de très nombreuses réunions avec des commissions, des associations intercommunales, les Syndicats SIVA, SEVA et RC 177, divers partenaires, services de l'Etat, architectes, ingénieurs, fournisseurs, notaires et géomètres. En outre, plusieurs séances avec notre avocat ont eu lieu dans le cadre des dossiers de la Zone Industrielle ou autres, et diverses réceptions, dont la journée des portes ouvertes du 8 septembre et l'inauguration officielle de la RC 177 le 4 octobre, en présence de Mme la Conseillère d'Etat, ont été organisées.

A cela s'ajoute 3 à 4 séances extraordinaires par année afin de pouvoir réfléchir et débattre plus longuement sur certains sujets.

REPARTITION DES DICASTERES

Les dicastères sont répartis comme suit depuis le 1^{er} juillet 2016, sans changement depuis lors :



Pour la législature 2016-2021, la vice-syndicature est organisée de la manière suivante :

- du 01.07.2016 au 30.06.2017 : Olivier Berthoud
- du 01.07.2017 au 30.06.2018 : Michel Gruaz
- du 01.07.2018 au 30.06.2019 : Eric Maeder
- du 01.07.2019 au 30.06.2020 : Olivier Duperrut
- du 01.07.2020 au 30.06.2021 : Olivier Berthoud



I. Rossel
Syndique

**Administration et personnel, ARGdV,
police, ASICoPe, FEM, AJERCO,
bibliothèque et culture**

ADMINISTRATION

Personnel communal

Fin juin, après 18 ans au service de notre communauté, Daniel Carrard a fait valoir son droit à la retraite. La Municipalité lui souhaite le meilleur pour cette nouvelle tranche de vie.

Pour son remplacement, la Municipalité a reçu beaucoup d'offres d'emploi, tant écrites qu'en ligne étant donné qu'une annonce a été publiée sur le site JobUp. Notre choix s'est porté sur Simon Chopard, paysagiste de formation.

Groupe aînés

Aucune séance n'a eu lieu. Cette commission sera vraisemblablement réactivée pour évaluer si une dynamique s'est créée avec l'ouverture de l'espace café.

Population

Au 31 décembre 2018, la population de Vufflens-la-Ville s'élevait à 1298 habitants.

De ces 1298 habitants (652 hommes et 646 femmes), on dénombre 1095 personnes de nationalité suisse et 203 personnes de nationalité étrangère. Durant l'année, nous avons dénombré 121 arrivées pour 110 départs, 16 naissances et 11 décès.

Gendarmerie

Dans la main courante du poste d'Echallens, il est à signaler 99 évènements relatifs à notre Commune durant l'année soit légèrement moins qu'en 2017.



L'Association soutient des manifestations culturelles et sportives. Les concerts du mercredi sont également gérés par l'ARGdV.

Les enjeux de l'ARGdV pour la période 2017-2020 sont :

- développer l'économie régionale pour limiter les effets de la pendularité
- soutenir et appuyer les acteurs du développement régional
- renforcer une communication moderne et adapter la gouvernance

L'ARGdV fonctionne avec des commissions à thème pour mettre en œuvre les différentes actions régionales dans les domaines suivants :

- développement économique
- tourisme et culture
- agriculture
- aménagement du territoire et mobilité
- Communes et collaboration intercommunale
- sport et jeunesse
- énergie
- actions générales - promotion - communication

Les actions en cours sont les suivantes :

- étude sur les parkings d'échange (P+R) : analyse (dès fin 2018) des possibilités de développement de places de P+R le long des axes de transport (ligne tl 60, LEB et ligne CFF du pied du Jura)
- besoins énergétiques communaux : publication de fiches d'actions des projets énergétiques réalisés et bonnes pratiques à respecter
- mobilité régionale Penthalaz-Cossonay : mandat qui nous a été confié par l'Etat de Vaud (avec l'ARCAM) pour établir un programme de mesures d'amélioration
- projet de parcours pour les adeptes du VTT : balisage de 2 boucles (randonnée) et réalisation de 2 zones (techniques). Préavis favorable des services cantonaux le 24 septembre. Prochaine étape : mise à l'enquête publique
- mise en valeur des produits régionaux : avec la présence de différents producteurs locaux aux manifestations de Bulle et d'Echallens qui ont eu lieu en novembre





La contribution des Communes et de l'Etat de Vaud en 2018 s'est montée à CHF 19'783'296.- .

Constituée au 1er janvier 2012, la Fondation a pour mission de :

- fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour l'offre d'enseignement de la musique
- proposer au Conseil d'Etat le découpage du territoire du canton en régions d'enseignement de la musique
- reconnaître les écoles de musique pour l'enseignement de base et pour l'enseignement particulier
- fixer les exigences minimales en matière de conditions de travail du corps enseignant dans les écoles de musique reconnues
- fixer le plafond du montant des écolages pour les élèves
- verser les subventions aux écoles de musique reconnues
- s'assurer de l'existence d'une offre d'enseignement musical de base dans chaque région
- définir et mettre en place la procédure de sélection des élèves pour l'enseignement musical particulier, en collaboration avec les directeurs des écoles concernées et la Haute Ecole de Musique

Grâce à ses ressources, qui proviennent de l'Etat de Vaud et de l'ensemble des Communes vaudoises, la Fondation ambitionne la mise à niveau des conditions de travail des enseignants et une meilleure harmonisation des écolages sur le plan cantonal. Elle favorise également une structuration des études de musique à visée non professionnelle pour les jeunes élèves et une meilleure organisation de l'offre musicale dans le Canton.

Le dispositif est déployé progressivement sur une période transitoire de six ans à partir de l'entrée en vigueur de la Loi sur les écoles de musique. Cette période a pris fin le 31 juillet 2018.

La loi sur les écoles de musique dans le Canton de Vaud c'est :

- CHF 7'546'648.- versés à la Fondation par les Communes
- CHF 12'236'648.- versés à la Fondation par l'Etat
- 34 écoles reconnues, dont une regroupe 47 sites d'enseignement et une est composée de 3 entités
- plus de 11'000 élèves subventionnés
- plus de 5'400 heures de cours individuels donnés par semaine

ORGANISATION SCOLAIRE

ASICoPe

Le Comité s'est réuni à 24 reprises durant l'année. Hormis le travail habituel, nous avons également dû établir 3 budgets en vue de la séparation du primaire (décision 158 en page 10) qui sera effective au 1^{er} août 2019 :

- un budget secondaire de janvier à juillet avec les Communes actuelles de l'ASICoPe
- un budget secondaire d'août à décembre pour les anciennes Communes et les 5 nouvelles (Mont-la-Ville, L'Isle, Mauraz, Cuarnens et Chavannes-le-Veyron)
- un budget primaire de janvier à juillet

Les budgets d'août à décembre sont sous l'égide de l'ASIVenoge et ASICoVV.

Nous avons également préparé le cahier des charges pour les marchés publics des transports. Nous avons collaboré avec les 2 associations primaires pour une question d'efficacité.

Plusieurs séances ont été nécessaires pour résoudre des problèmes d'incivilité dans les bus. La police est également intervenue afin que ces problèmes cessent.

Il est également à relever que le comportement de quelques adolescents est inadéquat sur le site de l'école. Le problème est difficile à solutionner si les parents ne peuvent admettre que leurs enfants ne sont pas forcément des anges et qu'ils font appel à des avocats.

D'autre part, il est à relever que la fréquentation des cantines communales est en constante augmentation. Elle a encore augmenté de près de 10% en une année. Cela représente 26'071 repas servis dans les cantines primaires.

ASIVenoge

Transport

Après étude des contraintes liées aux transports scolaires de la zone ASIVenoge, il est apparu plus judicieux de collaborer avec les deux autres associations scolaires (ASICoPe et ASICoVV), afin de trouver des synergies pour réduire les coûts du futur marché public des transports, ainsi que ceux de la future planification.

Finalement, le mandat pour l'organisation du marché public pour la rentrée scolaire 19-20 a été octroyé en 2018 à l'entreprise Vallat Partenaires, société spécialisée dans ce type de démarche, ainsi qu'à l'entreprise MicroGIS, en charge de proposer un plan de transport en complément du cahier des charges. Cette méthode permettra une comparaison plus pointue des entreprises qui soumissionneront au marché. A noter que MicroGIS reprendra également la gestion et la planification des transports pour les trois associations, dès la rentrée 2019.

Cette décision a été motivée par les informations prises auprès d'autres Communes, notamment Chavornay, qui utilise les services de MicroGIS et qui en est pleinement satisfaite, surtout dans la maîtrise des coûts.

Une répartition à l'élève des honoraires des mandats des deux entreprises précitées réduira les coûts pour les trois associations.

Construction

Plusieurs séances ont été nécessaires pour étudier la création de classes pour faire face à l'évolution démographique du périmètre de l'ASIVenoge.

Suite au préavis N° 4/2018, nous avons étudié l'implantation d'un nouveau bâtiment scolaire sur la parcelle 109 de la Commune de Penthelaz.

Ce bâtiment comprendra 8 classes, 1 salle ACT-ACM, 2 salles de dégagement, une salle des maîtres, un local pour le matériel et la photocopieuse, un local nettoyage et les sanitaires. La surface nette sera d'environ 1'100 m², pour un volume total estimé à 5'200 m³.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec la Municipalité de Penthelaz. Le Comité de direction a également participé à 2 séances avec les futurs riverains, afin d'éviter si possible des oppositions.

Cette parcelle doit faire encore l'objet d'un PPA (Plan Partiel d'Affectation) à valeur de permis de construire. Cette procédure est de la compétence du législatif communal et doit avoir l'aval du Service du Développement Territorial. Dès lors que cette démarche sera longue, le Comité étudie la possibilité de construire des pavillons provisoires sur la parcelle 127. Ce projet est en discussion avec les autorités de Penthelaz.

Il faut impérativement que 4 classes soient disponibles pour la rentrée 2020.

A l'instar du Comité directeur de l'ASICoPe, le Comité directeur de l'ASIVenoge se réunit toutes les deux semaines en plénum. De nombreuses séances se rajoutent avec les architectes et les acteurs pour les transports. De plus, tous les contrats ou conventions (médecin scolaire, PPLS, devoirs surveillés, etc...) doivent être refaits.

Ce n'est pas simple de démanteler partiellement une association et d'en créer 2 nouvelles à la place. Il faut tout d'abord « détricoter, et en parallèle retricoter ».

Réorganisation scolaire décision 158 de la DGEO

Pour rappel, la décision numéro 142 a été remplacée par la décision 158 ci-dessous :

Décision no 158

Réorganisation de l'établissement primaire et secondaire de La Sarraz-Veyron-Venoge, de l'établissement primaire et secondaire de Cossonay-Penthalaz, de l'établissement primaire de Cossonay-Penthalaz et de l'établissement primaire et secondaire d'Apples-Bière et environs

Vu :

- l'article 18 de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (LEO) ;
la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture décide
- 1. de rattacher la commune de Montricher à l'aire de recrutement de l'établissement primaire et secondaire d'Apples-Bière et environs, composée dès lors des communes de Bière, Berolle, Mollens, Ballens, Apples, Pampigny, Sévery, Cottens, Clarmont, Reverolle, Bussy-Chardonney, Vaux-sur-Morges et Montricher ;
- 2. de réorganiser l'établissement primaire et secondaire de Cossonay-Penthalaz, l'établissement primaire de Cossonay-Penthalaz et l'établissement primaire et secondaire de La Sarraz-Veyron-Venoge en créant à leur place quatre établissements d'enseignement, à savoir :
 - a. l'établissement primaire de Cossonay et environs, dont l'aire de recrutement est constituée des communes de Cossonay, Gollion, Vuillierens, Dizy, Senarclens, Grancy, La Chaux, Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, Mauraz, L'Isle et Mont-la-Ville ;
 - b. l'établissement primaire de Penthalaz-Penthalaz et environs, dont l'aire de recrutement est constituée des communes de Penthalaz, Penthalaz, Daillens, Lussery-Villars, Vuillens-la-Ville et Mex ;
 - c. l'établissement secondaire de Cossonay-Penthalaz et environs, dont l'aire de recrutement est constituée des communes de Cossonay, Gollion, Vuillierens, Dizy, Senarclens, Grancy, La Chaux, Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, Mauraz, L'Isle, Mont-la-Ville, Penthalaz, Penthalaz, Daillens, Lussery-Villars, Vuillens-la-Ville et Mex ;
 - d. l'établissement primaire et secondaire de La Sarraz et environs, dont l'aire de recrutement est constituée des communes de La Sarraz, Pompaples, Orny, Eclépens, Ferreyres, Moiry et Chevilly ;

La création d'un nouvel établissement primaire et secondaire Penthalaz-Penthalaz et environs dépendra du développement suffisant des centres régionaux concernés. Une étude démographique sera conduite en 2020 afin d'établir les données à ce sujet. Sur cette base, les communes concernées confirmeront d'un commun accord leur volonté de créer cet établissement.

Il est précisé que cet établissement secondaire serait rattaché au groupement primaire de Penthalaz-Penthalaz, dont l'aire de recrutement est constitué des communes de Penthalaz, Penthalaz, Daillens, Lussery-Villars, Vuillens-la-Ville et Mex.

Cet établissement devrait pouvoir recevoir les premières classes de 9^o HarmoS dès la rentrée 2023;

- 3. de fixer au 1^{er} août 2015 la date d'entrée en vigueur des premiers éléments de cette réorganisation ;
- 4. de charger la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) de la mise en œuvre de cette décision.

La présente décision annule et remplace la Décision n° 142 telle qu'amendée le 14 novembre 2016.

Lausanne, le 26 juin 2017


Anne Catherine Lyon

Le réseau en chiffres

Préscolaire (Garderie)

2009 : 66 places

2014 : 142 places

2018 : 164 places

Parascolaire (UAPE)

2009 : 0 place

2014 : 0 place

2018 : 104 places

Préscolaire AMF

2009 : 186 places

2014 : 155 places

2018 : 153 places

Parascolaire AMF

2009 : 105 places

2014 : 169 places

2018 : 163 places

- **2006** : adoption et entrée en vigueur du volet opérationnel de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)
- **2007** : entrée en vigueur du volet financier de la LAJE
- **2008** : 28 Communes de l'ancien district de Cossonay s'unissent pour présenter à la FAJE (fondation accueil de jour des enfants) un dossier pour la reconnaissance du réseau AJERCO. Premier plan de développement du réseau 2009-2014. Ce plan s'axe principalement sur l'ouverture de garderies, et de l'accueil chez les AMF (anciennement mamans de jour)

La gestion du réseau est confiée à l'Association de communes de la Région d'Action Sociale de Cossonay-Orbe-La Vallée (ARAS).

Ouverture des structures

- **2009** : déploiement opérationnel du réseau avec la reprise des garderies de la Toupie à Pompaples – 22 places, et de la garderie de Croquelune à Cossonay – 22 places. Les 43 AMF rejoignent le réseau – 290 places
- **2009** : ouverture de la garderie des Lucioles à Vufflens-la-Ville – 22 places
- **2010** : ouverture de la garderie de la Chenaille à Penthalaz – 22 places
- **2012** : ouverture de la garderie le Chap'rond rouge à Pampigny – 22 places
- **2013** : ouverture de la garderie l'Arlequin à la Sarraz – 22 places
- **2014** : 10 places supplémentaires sont créées à Penthalaz
- **2015** : ouverture de la première UAPE de 12 places à Penthalaz
- **2016** : entrée en vigueur du second plan de développement Ajerco 2016-2019
- **2016** : ouverture de l'UAPE les funambules à la Sarraz- 12 places
- **2017** : ouverture de la garderie Croquesoleil à Cossonay – 22 places
- **2017** : reprise de UAPE à Cossonay qui devient Croquétoiles – 44 places

- **2017** : ouverture de l'UAPE les Lionceaux à Vufflens-la-Ville – 12 places
- **2018** : l'UAPE les Funambules augmente sa capacité de 12 places supplémentaires
- **2018** : ouverture de l'UAPE les Frimousses à Eclépens – 12 places

Après 10 ans d'existence, le réseau s'est bien étoffé et nous allons mettre sur pied notre 3ème plan de développement. Il est à relever qu'une place peut accueillir 2 à 3 enfants, car ils sont rarement placés toute la semaine.

Pour Vufflens-la-Ville, il est à relever 24'155 heures d'accueil en préscolaire et 15'003 heures d'accueil en parascolaire. Sur la liste d'attente, il reste encore 29 enfants de notre Commune.

Financement

Le financement est réparti selon 3 éléments-clés :

- la participation des parents, d'après une table plafonnée aux revenus et la fortune du ménage ; elle est définie dans le règlement AJERCO
- le subventionnement de la FAJE, selon la masse salariale du personnel éducatif
- les Communes membres d'AJERCO qui couvrent le déficit

Les tarifs varient en fonction :

- du type d'accueil demandé (garderie, UAPE, AMF)
- du taux de fréquentation de l'enfant
- des revenus et de la fortune du ménage
- du nombre d'enfants placés par le ménage

En 10 ans, on peut constater qu'un gros effort financier a été consenti par les Communes pour l'ouverture de ces structures. Le Comité se réunit environ 10 fois par an pour élaborer tous ces projets. Le dispositif n'est de loin pas terminé, tant la demande en terme de places est encore forte dans notre région.

CANTINE PIC & CROC

Une moyenne de 65 enfants par semaine sont inscrits pour les repas de midi et environ 18 enfants pour le goûter. Les enfants proviennent de Vufflens-la-Ville, Mex, Penthaz et Cossonay. Durant l'année, il y a eu 3'256 repas servis et 936 goûters consommés.

Malgré l'ouverture de notre UAPE les Lionceaux, nous pouvons constater que la fréquentation de la cantine est stable. Ce service correspond bien aux besoins actuels.

Une sortie a été organisée aux mystères de l'Unil avec 12 enfants. Suite à cette visite, l'Unil nous a fourni gratuitement 60 boîtes d'Agar pour cultiver les microbes. Tous les enfants ont

posé leurs doigts sales sur la pâte, une 2ème fois lavés et une 3ème fois désinfectés. Ils ont pu observer le développement des microbes ce dont ils ont été très surpris.

BIBLIOTHEQUE

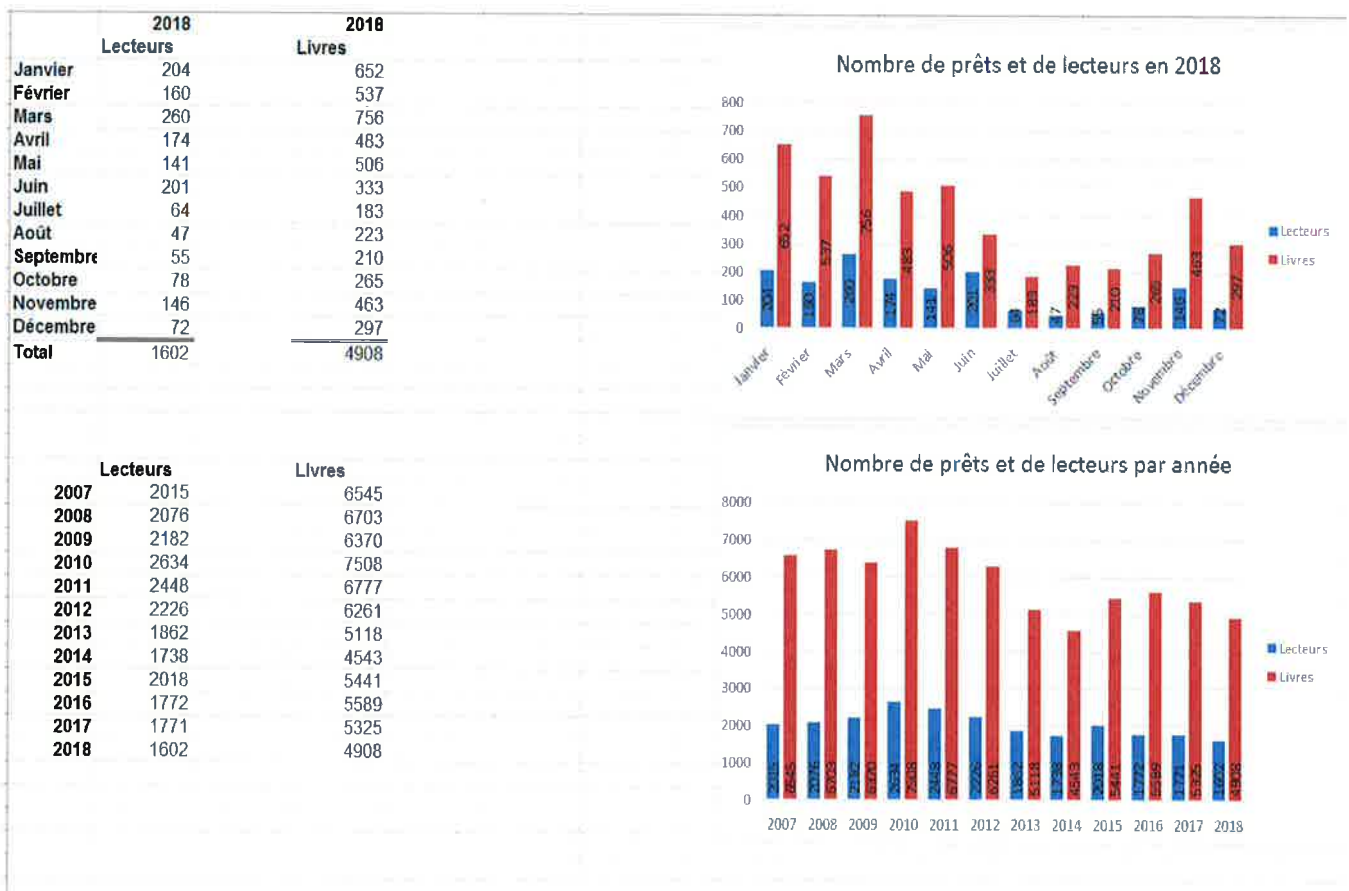
Les objectifs de notre bibliothèque sont les suivants :

- promouvoir le plaisir de la lecture
- mettre à disposition des livres pour les habitants du village
- faire découvrir le lieu aux écoliers de Vufflens-la-Ville et Mex, ainsi que de la garderie
- proposer un lieu de rencontre pour petits et grands

La bibliothèque en chiffres

- nombre de documents : 4'412
- livres pour jeunes et adultes : 4'207
- 205 DVD (151 films jeunesse et 54 films adultes)
- 350 livres prêtés par Bibliomedia (échangés 2 fois par an)
- nombre de lecteurs qui sont venus à la bibliothèque cette année : 1'602
- documents répertoriés avec le programme « BiblioMaker » à ce jour : 4'565

Prêts durant l'année 2018



Les visites des classes

Les visites des écoles de Vufflens-la-Ville et Mex offrent aux élèves la possibilité de consulter sur place ou d'emprunter des documents pour leurs études, mais également pour leurs loisirs.

Hélène Pelletier, bibliothécaire des écoles, s'occupe des animations pendant que nous nous occupons du prêt, ainsi que de la recherche du matériel sur des thèmes choisis par les enseignantes. Pour les enfants de l'école de Vufflens-la-Ville et Mex, la bibliothèque est un passage obligé.

Les enseignants voient l'importance du contact avec les livres et, à notre avis, il est très positif qu'il existe ce lien école-bibliothèque.

Les contes

Notre conteuse Emmanuelle Bahon, accompagnée de Shashi Lasserre, a présenté le samedi 10 mars, des contes et atelier de bricolage sur le thème : ça va bouger ! Dans le cadre du « Samedi des bibliothèques vaudoises », nous avons accueilli 25 enfants et 20 adultes.

Le 21 juin, contes pour petits et grands racontés par Emmanuelle et Nathalie, suivi d'un goûter. Nous avons accueilli 22 enfants et 8 adultes.

Et le 20 décembre, contes de Noël et musique dans le cadre du calendrier de l'Avent du village. Des jeunes musiciens de l'Ecole Instrumentale de l'Harmonie du Pontet ont interprété des petites pièces musicales. Emmanuelle Bahon et Nathalie de la « Troupe de conteurs » ont préparé des contes pour petits et grands. Nous avons accueilli 40 enfants et 30 adultes.

Né pour lire

L'objectif est de sensibiliser les parents à l'importance de raconter des histoires et de découvrir des livres avec les tout-petits. A la fin de l'animation-lecture, nous prêtons des livres, proposons de la documentation et offrons un petit goûter, afin de créer un climat convivial.

BUREAU DES SYNDICS

Le bureau des Syndics s'est réuni quatre fois en vue de la préparation des assemblées des Syndics, entre autres. En collaboration avec le Préfet, les Syndics sollicitent les Conseillers d'Etat afin d'évoquer les sujets politiques ou légaux en cours.



**O. Berthoud
Municipal**

**Finances, Zone industrielle
(SEVA-SIVA-SAF RC 177),
PAC Venoge, Assurances et
Affaires sociales, ASPIC**

Zone industrielle

Syndicat de remaniement parcellaire et d'équipement de la Zone industrielle de la Plaine (SIVA)

Le SIVA a achevé en 2018 la première étape des travaux d'équipement et a mis à l'enquête une répartition intermédiaire des frais, l'objectif étant d'établir une situation au 30 juin 2018 et d'effectuer un décompte pour chaque propriétaire, définissant la différence entre les coûts à sa charge et les montants (au m2) payés depuis la création du Syndicat.

Pour Vufflens-la-Ville, le solde en notre faveur était de CHF 37'952.95 .

Syndicat d'entretien de la Zone industrielle de la Plaine (SEVA)

Ce Syndicat est en charge non seulement de l'entretien, mais aussi de la coordination de l'exploitation de la zone. Son activité est désormais très soutenue. En 2018, outre le suivi et le contrôle du budget et des comptes , les points suivants peuvent être relevés :

- 3 tournées de contrôle des différentes installations/parcelles de la Plaine Aclens - Vufflens-la-Ville ont été effectuées, avec établissement d'une liste des suspens (4 mai, 13 juillet et 23 novembre) et suivi de ces derniers

Administration :

- mise à jour de l'organisation du comité et des différents documents suite à la nomination de Martin Jaquet à l'AG du 16 mars 2018
- établissement de l'agenda 2019 du comité du SEVA et suivi et mise à jour du plan d'entretien, par dicastère
- traitement du courrier (documents bancaires/postaux, factures, etc) ainsi que des demandes des différents propriétaires
- traitement et suivi des casses/dommages causés aux installations/chemins/routes
- mandat transmis à Vufflens-la-Ville de numéroter les différents bâtiments existants
- demande d'offres et suivi exécution pour le ramassage des déchets situés au bord de la route et des chemins de la Plaine, ainsi que de la voie de raccordement qui longe la route de la Venoge

- création d'un tableau regroupant les différentes procédures à suivre, qui fait quoi entre le SIVA et le SEVA

Espaces verts :

- suivi de l'entretien des espaces verts
- suivi demande de la Commune d'Aclens pour rachat de la parcelle 603 (forêt)
- travaux effectués et suivi pour tenter d'éradiquer la plante invasive, appelée Renouée du Japon
- traitement de la demande de Coop pour une occupation temporaire d'une partie de la zone détente, appartenant au SEVA, pour la dépose de cabines de chantier
- établissement d'une convention, avec le soutien du bureau BBHN
- suivi et réception du chemin piétonnier situé entre la route de la Venoge et la RC 177

Réglementation/statuts et assurance :

- renouvellement du contrat d'assurance RC d'entreprise et professionnelle avec Helvetia, pour une durée de 4 ans
- suivi administratif pour dénonciation de la convention d'entretien (des canalisations d'eaux claires/usées) de la Plaine, signée entre le SEVA et la Commune de Vufflens-la-Ville. Il n'y a plus de taxes à rétrocéder de la part du SEVA
- suivi du dossier du traitement des eaux claires/usées avec la Commune d'Aclens
- coordination permanente et points de situation avec BBHN pour le suivi des chantiers de la Plaine Aclens – Vufflens-la-Ville
- consultations de la Commission de Classification quant au cheminement des demandes de permis de construire
- coordination avec BBHN et suivi de la demande de Sunrise Communication pour le déploiement d'une fibre optique dans le sol des parcelles 928 et 940. Etablissement d'une convention et d'une nouvelle servitude

Routes :

- mise en place de panneaux supplémentaires d'interdiction de parquer le long des trois chemins de la Plaine
- mise à jour du contrat signé avec Tinguely, afin d'ajouter le déneigement/salage systématique des trottoirs situés le long de la route de la Venoge
- rappel aux propriétaires des parcelles en travaux que la route et/ou les chemins de la Plaine doivent être nettoyés à chaque fin de journée

RC 177 :

- traitement et suivi des demandes de la DGMR, par rapport à la journée portes ouvertes qu'ils ont organisée le 8 septembre 2018
- contact avec la DGMR pour connaître la date officielle de mise en service de la RC 177
- contact avec la DGMR et BBHN pour la remise en ordre de la route de la Venoge

Technique :

- traitement casse candélabre causée par un chauffeur d'une entreprise étrangère (rapport accident, réparation du candélabre, suivi du sinistre, etc)
- nettoyages et contrôles caméra des canalisations EU-EC de l'ensemble de la Plaine
- demande d'offre complémentaire à la Romande Energie puis négociations finales avec l'entreprise Duvoisin-Groux pour le passage au LED pour les candélabres de l'ensemble de la Plaine. Suivi de la pose des LED

Voies de chemin de fer :

- coordination avec l'entreprise Furrer & Frey et les CFF pour l'entretien 2018 de la ligne de contact des voies de chemin de fer, appartenant au SEVA
- demande d'offres puis mandat donné pour réparation du passage à niveau n°5
- coordination avec la VAP pour l'établissement des nouvelles prescriptions d'exploitation du SEVA
- suivi de la coordination et des différents propriétaires pour l'utilisation des voies (plan d'occupation)
- relances aux différentes instances concernées au sujet du dossier de la prolongation de la voie de tiroir 53
- mise à jour de la numérotation des voies et des aiguilles de l'ensemble de la Plaine
- demande d'offre et suivi travaux de nettoyage à haute pression des appareils de voies du SEVA
- mise à jour du contrat d'entretien des voies avec l'entreprise Vanoli, étant donné la mise en service de la nouvelle voie de raccordement
- prescriptions d'exploitation du SEVA : une grande quantité de contacts, mails, etc échangés pour parvenir à mettre à jour ce document, suite à la mise en service de la deuxième voie-mère. Une séance spécifique a également dû être organisée avec CFF Infrastructure afin que la signalisation ferroviaire soit mise à jour
- demande d'offre à l'entreprise Furrer & Frey pour qu'un entretien allégé soit effectué en 2019 au niveau de la ligne de contact des voies de chemin de fer
- création d'un contrat global relatif à la co-utilisation de l'installation des voies de raccordement, avec le soutien de la VAP. Organisation d'une réunion pour traiter les questions soulevées par les entreprises concernées et suivi des signatures
- transmission d'informations et suivi du dossier de prolongement de la voie 53, dont deux séances avec différents participants (CFF, SIVA, BBHN, etc)
- contacts avec l'Office fédéral des transports et planification d'une séance d'informations pour les audits des voies ferrées en mai 2019
- confirmation du planning d'occupation des voies Vufflens / Horaire 2018, valable dès le 9 juin 2018 à l'arrivée de Camion Transport
- demandes d'offres à plus d'une dizaine d'entreprises différentes pour le déneigement des voies et le dégivrage des aiguilles du SEVA
- traitement de deux accidents/casses et suivi des réparations du matériel
- suivi travaux de redressement (car déformation) d'une partie de la voie de raccordement principale

- suivi du renouvellement du contrat de raccordement avec les CFF
- nombreux contacts avec la VAP pour diverses demandes de renseignements/conseils

Le SEVA fonctionne de manière analogue à une Municipalité, avec des dicastères. La participation d'un membre de l'exécutif au sein du SIVA et du SEVA permet de faire passer aux industriels des messages relatifs aux attentes de la population et d'avoir une vue précise sur l'évolution de la zone industrielle, y compris les modalités d'exploitation.

Syndicat de remaniement parcellaire de la RC 177 (SAF RC 177)

Ce Syndicat, dont Olivier Berthoud assume la Présidence, Lise Le Grand et Edith Gruaz, anciennes employées communales, le secrétariat et la bourse, a débuté son activité en 2006 déjà.

Les remaniements parcellaires sont désormais achevés, avec des bonnes conditions d'exploitation pour les propriétaires.

2018 a naturellement été une année exceptionnelle pour le SAF RC 177, avec l'inauguration et la mise en service de la RC 177, qui a détourné une bonne partie du trafic de notre village.

Commission Venoge (PAC Venoge)

En 2018, la Commission Venoge a été associée aux travaux de modification du Plan d'affectation cantonal de la Venoge.

Pour les parcelles incluses dans le périmètre et sises sur le territoire communal, on relève la suppression des zones à bâtir à prescriptions spéciales.

Deux parcelles sont désormais exclues du périmètre 2 et deviendront des surfaces constructibles sous le régime de la zone à bâtir. Ces informations sont données sous réserve du résultat de la mise à l'enquête, qui devrait intervenir en 2019.

SOCIAL

L'ARASPE regroupe deux secteurs de prestations distincts : le Centre Social Régional (CSR), autorité d'application de l'aide sociale à Prilly, Echallens et Penthalaz, et les agences, qui conseillent et orientent la population en matière d'assurances sociales à Prilly, Echallens, Romanel et au Mont-sur-Lausanne.

Le CSR a connu en 2018 une évolution atypique dans l'évolution du nombre de dossiers d'aide sociale, avec une baisse de 4 % par rapport à l'année précédente. C'est un tournant dans un domaine où le nombre de dossiers grimpait chaque année avec l'évolution démographique.

Ce changement s'explique en particulier par une révision législative en 2017, qui a élargi l'accès à la prestation cantonale de la rente-pont pour les chômeurs âgés et qui restreint l'octroi de l'aide sociale aux jeunes adultes.

Les agences d'assurances sociales ont soutenu le déploiement de la nouvelle prestation cantonale de subside spécifique à l'assurance-maladie, qui octroie des aides supplémentaires à la classe moyenne comme décidé dans le cadre de la votation sur la RIE III. Il en est résulté un nombre record de demandes de subsides, avec un certain retard dans leur traitement. Les agences ont par ailleurs traité un nombre record de demandes de prestations complémentaires AVS/AI.

A fin août, l'antenne d'agence sise à Cheseaux a fermé ses portes ; la seule collaboratrice a intégré le site principal de l'agence de Romanel. Suite au départ à la retraite de la préposée de cette agence, la préposée de l'agence du Mont en a repris la gestion ; ainsi, les deux petites agences de l'ARASPE présentes dans le district de Lausanne travaillent dorénavant en équipe, à la grande satisfaction des collaborateurs et avec des horaires d'ouverture élargis. Enfin, une adjointe de direction en charge de la gestion des ressources humaines a été engagée, à la plus grande satisfaction de la direction.

ASPIC

Le Comité de direction, composé de :

- Frédéric Rossi, Municipal à Gollion, Président
- Pierre-Henri Dumont, Municipal à Penthaz, Vice-Président
- Valérie Induni, Municipale à Cossonay
- Anne-Lise Rime, Syndique de L'Isle
- Patrick Agassis, Syndic de Mont-la-Ville
- Yves Jauner, Municipal à Penthalaz
- Olivier Berthoud, Municipal à Vufflens-la-Ville

a débuté son activité le 2 novembre 2017. Le rapport de gestion 2018 inclut donc les activités de novembre et décembre 2017, qui n'avaient pas fait l'objet d'un rapport spécifique. Dans un premier temps, Tania Zito, secrétaire municipale de Cossonay, a assumé le secrétariat.

En cette phase de démarrage du projet de construction de la piscine, l'activité n'a pas encore été très soutenue. Le Comité de direction a néanmoins tenu 10 séances. Il a engagé une secrétaire et une boursière, en les personnes de Natacha Baudet et Rebecca Gabriel.

Lors des 10 séances susmentionnées, le Comité a notamment traité les points suivants :

- élaboration des budgets 2018 et 2019

- établi les préavis relatifs à la fixation des indemnités du bureau du Conseil pour la législature 2016-2021, à la rémunération du Codir pour la même période et à la délégation de compétences et de pouvoirs spéciaux au Codir pour cette même législature
- nommé une délégation de 2 membres pour le suivi du projet de construction
- organisé son fonctionnement en dicastères, soit finances, construction & RH et exploitation
- procédé à diverses opérations administratives liées au démarrage de l'association (création d'un nom de domaine, www.aspicoss.ch, à la création d'adresse pour le secrétariat et la bourse, ouverture d'une case postale et d'un compte bancaire)
- demandé des offres à la BCV, la CEDC et la CIP pour le financement du projet
- pris acte des informations de la commission de construction de la piscine, notamment quant à la procédure avec l'ancien architecte, liquidée par une transaction devant la Cour de Droit Administratif et Public du Tribunal cantonal (CDAP), soit le versement pour solde de tout compte d'un montant de CHF 300'000.- à charge des 4 entités porteuses du projet) et la garantie d'obtenir de l'architecte l'ensemble des documents nécessaires. La Commission des finances a été dûment informée de ce problème lors de la séance du 6 septembre 2018
- participé à l'assemblée générale du 29 novembre 2018



Future construction contenant la piscine



**M. Gruaz
Municipal**

Forêt et refuge, gaz - SI - Téléréseau, Eau portable, EU-EC, PGEE-PDEE, AIEV, Parcs et promenade, cimetière et Mobilité

DOMAINE FORESTIER

Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge

Depuis deux ans, les forêts communales sont louées au Groupement forestier. Onze Communes du groupement sur quinze ayant aussi confié l'exploitation et la gestion de leurs domaines forestiers au Groupement, il en résulte une réduction des coûts de gestion.

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les territoires communaux et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier, qui assume à la fois une fonction d'autorité publique (représentant de la DGE-Forêt) et de gestionnaire des forêts communales.

Organisation du service forestier intercommunal

Les Communes sont liées par un contrat de gestion, degré 3, avec le Groupement intercommunal de la Venoge; dès lors, la surveillance, la planification de tous les travaux entrepris en forêt ainsi que la vente des bois incombent au garde forestier, Laurent Robert, en collaboration avec le comité. L'inspecteur des forêts du 18ème arrondissement veille au respect de l'application de la loi forestière et du plan de gestion forestier. Les travaux forestiers ont été exécutés par l'entreprise forestière EFOL Sàrl située à Sullens, l'entreprise de débardage Vincent Séchaud à Sullens et l'entreprise forestière Jean-Daniel Muhlethaler à Crissier. Toutes ces entreprises répondent aux normes de sécurité.

Cadre légal et labellisation

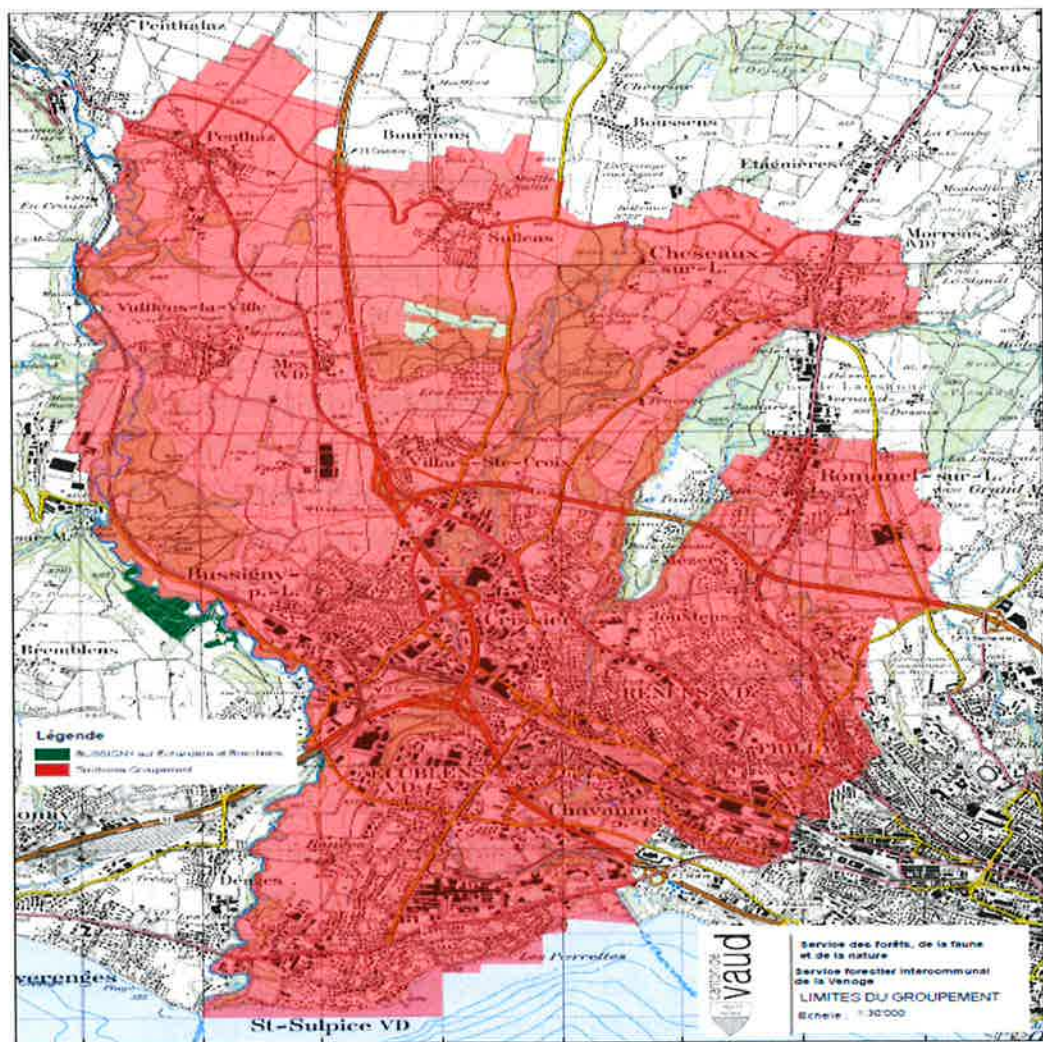
La surface soumise au régime forestier et propriété des Communes est de 331 hectares. La possibilité annuelle de coupe est de 2'510 m³t (m³ estimé sur tige) selon le calcul des plans de gestion officiels sanctionnés par les Municipalités. Précisons que depuis 2010, la gestion des forêts communales est certifiée conforme aux directives des labels "FSC" (Forest Stewardship Council, no 1253) et "PEFC" (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes). Dès lors, les exploitations répondent aussi aux exigences des principales associations de protection de la nature (WWF et Pro Natura).

Subventions, projet soins aux rajeunissements 2016-2019

L'Etat et la Confédération aident les propriétaires forestiers par le biais de subventions octroyées pour les travaux effectués dans les jeunes forêts. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

Sylviculture et fauchage (134'200 m²)

Ce chapitre traite des travaux forestiers exécutés à intervalles réguliers dans les jeunes forêts. Celles-ci concernent les arbres dont les tiges ont une hauteur qui varie entre 2 et 18 mètres, en fonction de l'âge des peuplements.



Surface du groupement forestier

Refuge

Le refuge, pour ses 30 ans d'existence, a été réfectionné. Toutes les parties boisées ont été poncées par micro abrasion, soit par projection à basse pression d'un mélange de granulats. Après ce traitement nous avons pris des mesures pour lutter contre les parasites du bois et injecté un traitement adéquat, qui devrait prolonger la vie de ce refuge. Après le ponçage il a été repeint d'une couleur brun foncé qui a la réputation de tenir plus longtemps qu'une couleur claire.

A l'intérieur nous avons fait poncer et traiter le plancher qui a maintenant l'aspect d'un stratifié. En outre, l'aménagement extérieur du refuge a été amélioré et le bassin de la fontaine a été remplacé.

Le 16 juin, en compagnie d'une centaine de personnes de notre village, l'inauguration a permis aux participants de vivre un moment très convivial.



Notre refuge avant la rénovation



Après le ponçage mais avant l'imprégnation finale

Le refuge, dont la gestion fait partie du dicastère domaine forestier, a été loué ou mis à disposition à 60 reprises.

TERRAINS COMMUNAUX

Après les échanges de terrains liés aux AF de la RC 177, la location des surfaces communales à nos agriculteurs se présente comme suit :

Duperrut Pascal et Olivier

<u>Lieu-dit</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Surface</u>
Bovon	39	800 m2 non labourable
Bovon	136	14'731 m2
Bovon	212	2'433 m2 non labourable
Longe Cuaz	490	14'469 m2 non labourable
Chomau	341	8'965 m2 non labourable
Chomau	342	11'000 m2 non labourable
Chomau	342	5'000 m2
Les Vernes	352	2'513 m2 non labourable
En Sency	434	14'718 m2

Goy David

<u>Lieu-dit</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Surface</u>
Falien	435	26'777 m2
Longe Cue	488	5'613 m2 non labourable
Terreau de Lavaux	1187	11'119 m2
Terreau de Lavaux	1170	2'162 m2

Syndicat AF RC 177

<u>Lieu-dit</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Surface</u>
Moulin de la Palaz	1209	8'521 m2
Creux de la Venoge	1210	33'703 m2
Reverule	1228	1'121 m2 dont 804 m2 de haie

Dès le 1^{er} novembre 2018, la parcelle 1209 a été louée à David Goy, la parcelle 1210 à Pascal et Olivier Duperrut et la parcelle 1228 à Alain Annen à charge pour lui d'entretenir la haie.

DOMAINE DE L'EAU

Nous avons fait établir une servitude de passage pour la conduite communale d'eau remplacée en forage digiré, sous les parcelles privées sises entre l'extrémité nord du Chemin de la Rie et le Chemin de la Cigale.

L'établissement de notre PDDE (Plan Directeur de la Distribution de l'Eau), tout comme celui de l'entente EIEVMV, qui avaient été acceptés provisoirement en 2009, a encore requis

quelques engagements en 2018. Nous sommes cependant à bout touchant. Ces PDDE devraient être acceptés par le SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires du Canton) et l'ECA dans le courant du printemps 2019.

Le décompte entre le volume d'eau acheté et vendu de septembre 2017 à octobre 2018 (13 mois) présente une différence de 10'050 m³ sur 78'836 m³ soit une perte d'environ 13 %. Des fuites de faible importance sur trois conduites privées, mais sur une période relativement longue, expliquent une grande partie de cette différence. Aucune fuite n'est à déplorer sur les conduites communales en 2018.

Nous avons procédé en mai et juin au remplacement de 350 compteurs d'eau par des compteurs permettant un relevé radio à distance. Les coûts d'environ CHF 40'000.- de ce remplacement se sont avérés inférieurs au montant du préavis N° 2/2018. Le premier relevé fut un succès. En un peu plus de deux heures tous les index ont été relevés.



Nouveau compteur d'eau

Règlement communal sur la distribution de l'eau

La facturation a été faite pour la première fois sur la base de la nouvelle structure des taxes acceptée par le Conseil communal en décembre 2017. A l'exception de quelques explications données par notre boursière, le principe de facturation n'a pas provoqué de difficultés de compréhension.

EIEVMV (Entente Intercommunale des Eaux Vufflens-la-Ville, Mex, Villars-Ste-Croix)

En ce qui concerne l'EIEVMV, les ventes de l'année 2018, année particulièrement chaude et sèche, ont atteint un volume de 220'766 m³ soit une augmentation de 12 % par rapport à celles de l'année 2017, laquelle était aussi une année assez sèche.

Problématique de l'altération des pompes

En novembre, nous avons été contraints de remplacer une pompe qui n'a fonctionné que durant 3 ans, alors que la durée de vie normale devrait être de quinze ans au moins.

Ce problème de détérioration prématurée de nos deux pompes étant récurrent, nous avons, après études par des entreprises spécialisées, tenté de remédier à la chose en faisant poser une pompe plus puissante d'un autre fournisseur. Simultanément, nous avons procédé à une adaptation des mises à terre et fait poser une installation cathodique qui doit réduire les impacts de la corrosion sur nos pompes immergées.



Remplacement de la pompe EIEVMV

EPURATION

Nous avons procédé au curage d'un secteur du village, soit les canalisations du secteur salle de sports, de la Musire et de la Fontanette. Afin d'améliorer la fiabilité de notre SIT nous avons étudié divers plans de construction des canalisations et demandé les corrections requises. Nous avons fait passer une caméra dans les conduites EC/EU dans le secteur Arzillier/Mainnesses dans le but de répertorier ces canalisations communales dans notre SIT.

AIEV (Association intercommunale des eaux Vufflens-la-Ville)

Michel Gruaz fait partie du comité directeur de cette association. Toutes les mises à l'enquête dans la Zone industrielle sont signalées à l'association. Conçue pour 8'000 EH (équivalents habitants) la STEP de Bremblens pourrait, moyennant des investissements relativement modestes, épurer les eaux usées provenant de 10-12'000 EH.

CIMETIERE ET ESPACES PUBLICS

Quelques travaux de taille de peu d'importance ont été réalisés.

MOBILITE

Le projet d'horaire 2019, nous permet de disposer de la même desserte ferroviaire et routière (CarPostal) qu'en 2018.

En 2018 la desserte ferroviaire fut identique à celle de 2017.

Grâce à la ligne 56, la Zone industrielle continue d'être desservie, devant la centrale de distribution COOP, à raison de 3 courses en début de matinée et 4 en soirée. Le taux d'occupation de cette ligne demeure très réduit.

Le seul tronçon qui recense une occupation moyenne de 10 personnes environ se situe entre l'église et la station (arrivée à 7h38) et entre la station et l'église (départ à 17h18 et 18h18 de la station).

Les autres tronçons et courses démontrent une présence moyenne de 0 à 4 personnes.

Malgré cette situation, la Municipalité a obtenu l'assurance du maintien des courses de bus entre Mex village et Bussigny via Vufflens-la-Ville et vice versa jusqu'à fin 2021.



Arrêt de Vufflens-la-Ville



**E. Maeder
Municipal**

**Véhicules, SDIS, éclairage public,
routes - chemins AF, manifestations,
constructions communales,
informatique et site**

SDIS REGION VENOGÉ

CODIR (Comité de direction)

Depuis le début de la nouvelle législature, le Comité de direction n'a pas changé, il est composé de :

- Bernard Ebener, Président, Municipal à Cossonay
- Jean-Daniel Favre, membre, Municipal à Moiry
- Pascal Guinnand, membre, Municipal à Eclépens
- Claude Henneberger, membre, Municipal à Grancy
- Yves Jauner, membre, Municipal à Penthalaz
- Eric Maeder, membre, Municipal à Vufflens-la-Ville
- Philippe Tesse, membre, Municipal à Penthaz

Les travaux du CODIR ont porté notamment sur :

- le plan financier, particulièrement au sujet de la maîtrise des coûts (en augmentation suite aux diminutions récurrentes des subventions de l'ECA)
- la participation au processus d'engagement d'un 2ème pompier permanent à 50 % (responsable de la police du feu)
- la mise sur pied et la participation à une dizaine de séances, dont deux avec l'Etat-major, pour déterminer les besoins en locaux, matériel et véhicules
- étude de la construction d'une nouvelle caserne à Eclépens, qui a été refusée par le Conseil Communal

Le rapport annuel du SDIS Région Venogé s'est déroulé à Eclépens le vendredi 13 janvier 2018.

Forte hausse des interventions

Le SDIS Région Venogé a vu son nombre de sorties prendre l'ascenseur en 2018, pour atteindre 258, soit une hausse de 30 % par rapport à 2017.

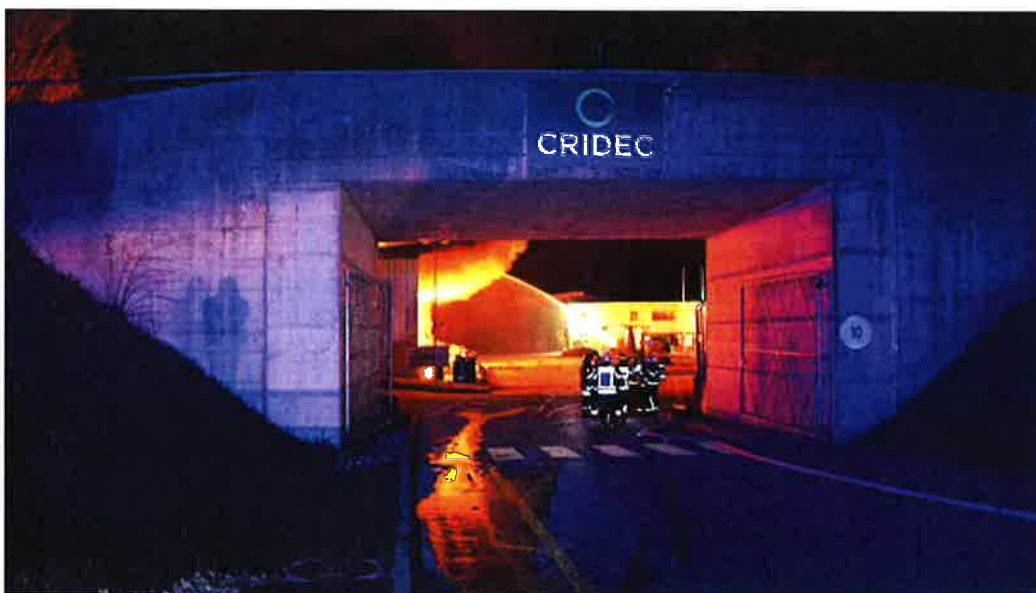
Dans le détail, les inondations ont le plus occupé le SDIS Région Venoge. 77 interventions, les nombreuses tempêtes, notamment en début d'année (Eleanor, Evil) en sont les causes, les chutes d'arbres, de matériaux, les sécurisations de toitures et les alarmes techniques ont mobilisé les pompiers durant cette période. Il faut y ajouter les interventions pour alarmes automatiques, les fuites de gaz, les odeurs suspectes ou encore les nids de guêpes et les pollutions hydrocarbures sur la chaussée.

Concernant les « services préventifs », les pompiers du SDIS Région Venoge ont été passablement engagés durant l'année 2018. Sur demande des 27 Communes défendues par notre service, de nombreuses « gardes » ont été effectuées durant la fête nationale, le 31 juillet et le 1^{er} août. Comme chaque année, ils ont également assuré une présence préventive durant toute la durée du Venoge Festival à Penthelaz.

Les missions de sauvetage sont en hausse. Le SDIS Région Venoge a reçu 21 demandes d'assistances sanitaires ou aides au portage d'ambulanciers. Désormais équipé d'un défibrillateur, l'officier de service a répondu à deux alarmes « First responder », envoyées par la centrale 144.

Enfin, seule catégorie à afficher une baisse par rapport à 2017, « les interventions feux ». 43 cas pour l'année. Malgré cette baisse statistique, les pompiers ont eu affaire à de gros sinistres : feu de déchets spéciaux CRIDEC à Eclépens, l'embrassement complet du refuge dans cette même localité, feu de grange à Chevilly, deux incendies dans une usine à la Sarraz, puis dans l'église de Sullens.

Le SDIS Région Venoge est aussi intervenu en appui ou en renfort à d'autres SDIS du canton : en février suite au feu du Moulin d'Yverdon-les-Bains, en mai pour l'incendie de plusieurs bâtiments à Arnex-sur-Orbe, en juin à Lausanne suite aux inondations multiples causées par les intempéries, et enfin en septembre suite à un important feu de broussailles à Oulens-sous-Echallens.



Interventions sur le territoire communal

11 interventions sur notre territoire dont 1 prévention chute d'arbre, 5 inondations, 1 feu de poubelle, 1 prévention pour la fête nationale, 1 pollution de rivière appuyée par SDIS Lausanne, 1 sauvetage d'animal et 1 alarme automatique.

Nouveaux véhicules

Le SDIS Région Venoge dispose de deux nouveaux véhicules d'intervention. En 2018, notre service a reçu un nouveau véhicule modulaire accompagné de 3 berces (matériel, tuyaux, transport). Un fourgon soutien, acquis par le SDIS Région Venoge en 2017, a été mis en service au début de l'année 2018.

Le SDIS Région Venoge en chiffres divers

- 9000 heures de formation et d'exercices
- 4700 heures d'interventions
- 3245 heures diverses (administratif, ...)
- 500 heures services préventifs

Ce qui représente un total de près de 17'445 heures de service.

Permanent

Depuis le début de l'année un 2ème permanent, le Lt Ludovic Isoz, est employé à 50 % pour s'occuper de la police du feu et des dossiers d'interventions.

ROUTES

Le 4 octobre, les premiers automobilistes ont pu emprunter la route RC 177, à 11h00. Une cérémonie officielle a été organisée par la DGMR. Une nette diminution du trafic a été constatée dans le village à la grande satisfaction des habitants.



Différents travaux d'entretien des routes ont eu lieu durant l'exercice 2018, notamment la réfection de la cunette de la Grand-Rue.



MANIFESTATIONS

Notre Fête Nationale s'est déroulée à la Grande salle dans une ambiance fort sympathique. 200 personnes se sont inscrites pour le repas offert par la Commune. L'organisation a été prise en charge par le badminton.

La traditionnelle sortie de nos aînés a eu lieu le 22 août. 79 personnes y ont participé. Au programme : le café a été pris au restaurant La Pêcherie à Allaman, suivi de la visite des caves de La Côte. Nous avons mangé à la Ferme Aux Creteigny, à Bussy-Chardonnay. La fin de journée s'est poursuivie par la visite d'Aquatis, à Lausanne.

Le 25 août, 80 stands ont animés le marché artisanal. La Municipalité remercie les organisateurs et les encourage à maintenir cette tradition.

Le 5 octobre, nous avons reçu les nouveaux citoyens. 12 jeunes ont répondu à notre invitation. Après une visite de la station de pompage de l'eau de Vufflens-la-Ville-Mex-Villars-St-Croix avec explication technique de Michel Gruaz, nous nous sommes rendus au refuge pour terminer la soirée autour d'une fondue chinoise. Chaque participant a reçu un cadeau de la part de la Commune. Une soirée très conviviale qui nous a permis de faire connaissance avec cette jeune génération.

La soirée pour accueillir les nouveaux habitants a été annulée par manque de participants.

Le 4 décembre, la Municipalité a organisé une fenêtre de l'Avent.

Le 12 décembre, nous avons reçu le personnel non permanent et avons pu le remercier pour le travail qu'il effectue toute l'année autour d'un apéro dînatoire.

Jubilés

Une délégation municipale s'est rendue auprès des personnes suivantes :

- pour leurs 90 ans : Rémy Lassueur et Gabriel Bridy
- pour 60 ans de mariage « noce de diamant » : Claire Lise et Jean Villard, Colette et Eric Schmidt
- pour 50 ans de mariage « noce d'or » : Betty et Guiseppi Giorgianni, Maria Helene et Peter Baumann, Christiane et Jean-Luc Schupp, Heidi et Hanspeter Stettler, Yvette et Roland Duperrut

INFORMATIQUE

L'ordinateur de la Municipalité a été remplacé par un portable, car le disque dur était défectueux. Un anti-virus plus performant a été installé sur tous les ordinateurs de la Maison de commune.

VEHICULES

En 2002, nous avons acheté un tracteur tondeuse dont le remplacement était prévu au budget. Il a été remplacé par un nouveau tracteur Kubota équipé de feux de signalisation. Homologué par le Service des automobiles, il permet à notre employé de se déplacer sur la route en toute sécurité.



Au mois de juillet, le 2ème tracteur Kubota est tombé en panne. L'atelier mécanique Buffat a alors constaté un problème de boîte à vitesse. L'écrou du pignon d'attaque s'étant desserré, il bloquait le pignon de groupe en position lente. Le véhicule a été remplacé après 23 ans de service, conformément au préavis N° 6/2018.



NOUVELLE CONSTRUCTION

Les travaux de construction du bâtiment polyvalent ont débuté au début du mois de juillet. En fin d'année le bâtiment était sous toit, les fenêtres posées.

Le restaurateur est connu, il s'agit de Luisa et Miguel Branco. Le choix a été difficile car nous avons reçu 4 bons dossiers. Durant toute la procédure, nous avons été accompagnés par Gastroconsult.



POLICE DES CONSTRUCTIONS

Durant l'année, il y a eu 11 dossiers soumis à l'enquête publique et 12 autorisations communales attribuées.

Développement de la Zone industrielle de la Plaine

Intelis (parcelle 929) / Construction de bureaux avec halle de stockage.

La halle étant terminée, une visite finale a été effectuée, le permis d'utiliser a été délivré.

PanGas SA (parcelle 1139) / Construction d'une halle industrielle avec surface de distribution gaz sanitaire et stockage, salle de formation et bureaux.

La halle étant terminée, une visite finale a été effectuée, le permis d'utiliser a été délivré.

Stirnimann SA (parcelle 933) / Construction d'une halle industrielle et administrative.

La halle étant terminée, une visite finale a été effectuée. Il manque encore quelques documents afin que le permis d'utiliser puisse être délivré.

Camion Transports SA (parcelle 924) / Construction d'un centre logistique de transbordement rail-route + bureaux.

La halle étant terminée, une visite finale a été effectuée. Il manque encore quelques documents afin que le permis d'utiliser puisse être délivré. Cette société a réalisé de nouveaux réglages par rapport à l'éclairage du site. Depuis le 20 novembre, l'éclairage des quais et du parking est réduit de près de 66%, il ne reste qu'une lampe sur 3 entre 22h00 et 06h00 et allumées.

H2M (parcelle 926) / Construction d'un centre de tri et de conditionnement des matériaux et d'un bâtiment administratif ainsi qu'une voie de desserte.

Un dossier complémentaire a été soumis à l'enquête publique du 24.11.2018 au 23.12.2018. Intitulé de la mise à l'enquête : construction de silos à gravier, de deux accès supplémentaires à la parcelle, d'un poste de contrôle, d'une nouvelle voie ferrée de desserte et de rangement, adaptation et déplacement de différents équipements de production. La synthèse CAMAC n'étant pas encore établie, le permis de construire n'a pas pu être délivré.

L'addenda à l'étude d'impact a été fourni à notre acousticien pour contrôle. Il a constaté une amélioration au niveau sonore pour les modifications apportées au présent projet.

COOP (parcelle 920) / Construction d'une halle logistique et de bureaux, d'un parking souterrain de 66 places et d'une passerelle de liaison, sur la parcelle 920, ainsi que d'une voie d'accès ferroviaire privée sur la parcelle 922. Les travaux ont débuté le 1^{er} novembre.

Simond Combustibles SA (parcelle 932) / Construction d'une halle industrielle et des bureaux en constructions modulaires. En construction, nous attendons l'annonce de fin des travaux pour une visite finale.

Yvimmo SA (Matthey Transports SA – parcelle 921) / Démolition du bâtiment B6. Dans la halle, surface d'entretien pour engins de transport. Transformation intérieure et bâtiment administratif. Création d'une station service et d'une station de lavage. En construction, nous attendons l'annonce de fin des travaux pour une visite finale.

La Commission de suivi des nuisances sonores a siégé trois fois. Son rapport est ci-annexé.



Photo prise depuis une grue par Valérie Jacquemettaz – SecuChantier Sàrl

Formulaire

Sur le site Internet de la Commune, vous pouvez désormais trouver des formulaires pour une demande de permis de fouille avec la marche à suivre pour le remblayage, ainsi qu'un avis de montage d'échafaudage, grue et portique.

Urbanisme

Une séance concernant le développement du plan de quartier « En Villard » a eu lieu dans les bureaux du Service du Développement Territorial (SDT) à Lausanne, le 4 juillet dernier. Le Chef de service M. Imhof a annoncé que le Canton ne donnera pas suite à ce projet et classe le dossier de manière définitive.

DECHETS

Depuis 1969, la société VALORSA, située à Penthaz, a reçu le mandat, au travers d'une convention, d'aider notre Commune à gérer ses déchets. Comme les 100 autres actionnaires situés entre l'Ouest lausannois et la Vallée-de-Joux, notre Commune dispose ainsi d'un appui technique et administratif pour trouver les meilleures solutions, afin d'éliminer les déchets en respectant la législation. Actionnaire de VALORSA, la Commune a tout intérêt à en être cliente pour ses déchets urbains recyclables.

Le périmètre VALORSA collabore avec la DGE et les 8 autres entités vaudoises en charge des déchets. Les Présidents des Conseils d'administration et les Directeurs se rencontrent plusieurs fois par année, afin de coordonner leurs actions et trouver les meilleures solutions, tant au niveau des coûts que des politiques de gestion des déchets et surtout de la communication.

Notre Commune a reçu de nombreuses informations au courant de l'année et a pu profiter des conseils avertis de l'équipe de Valorsa qui compte 5 collaborateurs administratifs et 10 collaborateurs gestionnaires de déchets. La surveillance des sacs taxés, les projets de déchetterie ainsi que les autopsies des poubelles font partie de ces prestations gratuites pour les actionnaires.

Comme toutes les Communes suisses, nous devons transmettre chaque année au Canton et à la Confédération les tonnages de déchets collectés sur notre territoire. Les 101 Communes actionnaires ont chargé Valorsa de rassembler ces données. Un contrôle minutieux est effectué notamment pour les déchets qui donnent le droit à la rétrocession de la taxe anticipée de recyclage (TAR). Pour simplifier la transmission et la saisie des données, Valorsa et deux autres périmètres ont développé une plateforme Internet. Cet outil statistique nous permet également de voir l'évolution de chaque filière sur une période de 10 ans ; tous les chiffres sont dès maintenant facilement à notre disposition. De plus, via cette plateforme, notre Commune peut comparer sa production de déchets avec les moyennes cantonales et celles du périmètre.

2018 fut une année marquée par des réorganisations des filières et des travaux dans les bâtiments. La déchetterie intercommunale et surtout le centre d'équarrissage ont été rénovés de manière conséquente. Le site reste à la disposition des Communes-actionnaires. Il se doit d'être à même de gérer des tonnages conséquents des déchets urbains des plus de 200'000

personnes concernées par le périmètre. Parallèlement, le bureau de VALORSA répond à tous les points spécifiques de la gestion des déchets.

La collaboration avec notre Commune se passe de manière efficace et agréable, le personnel étant à disposition pour nous épauler dans nos problématiques journalières.

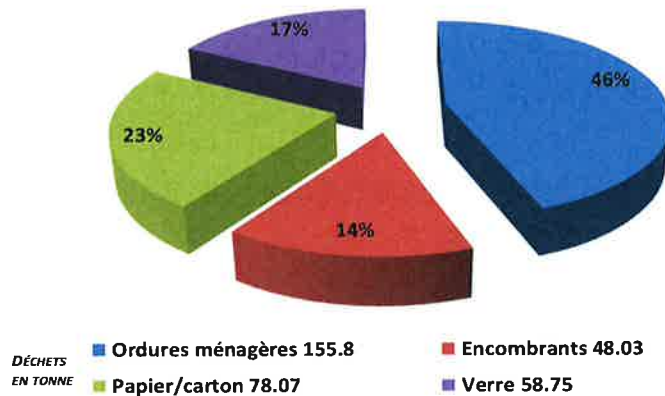
Coup de balai

Le coup de balai a été organisé cette année le 24 mars 2018, date proposée par Valorsa. Une équipe de 35 bénévoles étaient présents.

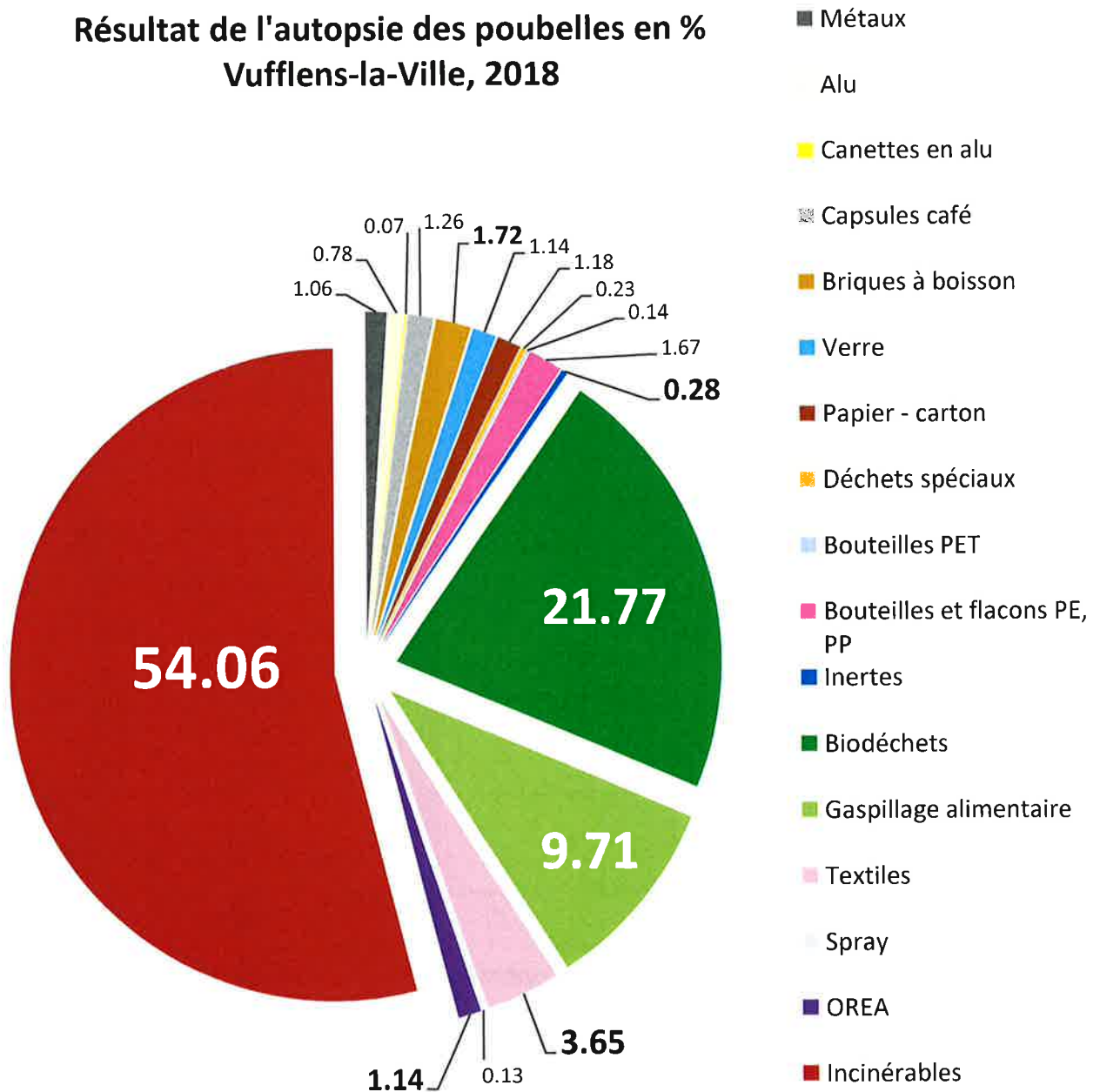
		2018 en tonnes facturées par Valorsa	2018 Destination	2018 Valorisation
Incinérables	Ordures ménagères	23'754	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	2'318	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	6'921	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	7'132	Incinérateur de Epura Incinérateur de SAIDEF TRIDEL	Chaleur/électricité
Recyclables	Papier	4'506	En papeterie suisse	Carton/papier
	Verre	4'810	40% chez Vetropack, 60% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	Déchets végétaux	1'572	Agriculteurs autour de Penthaz	Compost
	OREA, appareils électriques	360	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/ incinération
	Déchets spéciaux des ménages	283	CRIDEC	Traitement physico- chimique/ incinération
	Déchets carnés	988	GZM	Energie
	Information	Municipalité, personnel communal et Tout public	Séance d'information plateforme de saisie des stat. 2 jours de stage pour apprentis. Demi-journée de formation pour les aides en déchetterie.	2 comptoirs régionaux. Stands lors de manifestations locales

Statistique communale sur les déchets ramassés porte à porte :

2018 - quantité des déchets



**Résultat de l'autopsie des poubelles en %
Vufflens-la-Ville, 2018**



ORPC DU GROS-DE-VAUD

Effectifs et organigramme

Le bataillon de protection civile du Gros-de-Vaud est articulé de la manière suivante :

- état-major de bataillon (EM)
- compagnie 1 Formation d'Intervention Régionale (cp 1 FIR)
- compagnie 2 Etat-Major (cp 2 EM)
- compagnie 3 Appui – assistance (cp 3 app/ass)
- compagnie 4 Appui – assistance (cp 4 app/ass)
- compagnie 5 Appui – assistance (cp 5 app/ass)

Ces formations sont constituées de 571 astreints (dont 3 volontaires et 1 femme). Afin de les épauler, nous retrouvons 3 professionnels et une secrétaire à 70%.

En 2018, 33 nouveaux astreints (10 pionniers, 9 préposés à l'assistance, 8 aides à la conduite et 6 logisticiens) ont rejoint l'ORPC du Gros-de-Vaud suite à leur école de formation de base à Gollion.

Divers

Diverses activités et cours de répétition se taillent une belle part de la planification annuelle de l'ORPC du Gros-de-Vaud. On retrouve les dons du sang pour lesquels nous collaborons avec les samaritains et le centre de transfusion, des cours logistiques avec l'entretien des constructions, l'entretien de nos véhicules, sans oublier le contrôle et l'entretien de notre matériel en général. Pour ces tâches spécifiques, nous disposons de groupes aguerris à ces services.

N'oublions pas non plus la section PBC qui, cette année encore, a collaboré avec la cinémathèque suisse et l'espace culturel d'Assens.

Passeport vacances

Pour la première année, nous organisons le passeport-vacances dans nos murs et une quarantaine de jeunes âgés de 9 à 15 ans ont profité de la disponibilité de la protection civile du Gros-de-Vaud.

Durant ces deux après-midis, les jeunes de la région ont eu l'occasion de s'essayer à l'utilisation du marteau-piqueur, de découvrir différents types de compresseurs, de soulever une voiture à l'aide de coussins de levage ou encore de s'orienter dans le noir au moyen du matériel de galerie.



Passeport vacances

Interventions en faveur de la collectivité

1500 jours de services planifiés pour la Fête du Blé et du Pain 2018 ! Nous étions présents sur tous les volets : l'infrastructure avec le montage et démontage de la place de spectacle, le ravitaillement pour nos troupes, une centrale de transport, la conduite et gestion du poste de commandement de la fête, la circulation, la signalisation, la sécurisation complète du cortège et toutes ces petites tâches qui sont venues s'ajouter à nos mandats initiaux au fur et à mesure des journées.

A la fin du démontage nous étions appelés au secours par le FC Echallens Région qui devait recevoir le FC Bâle pour un match de coupe de Suisse (16ème de finale). L'entreprise qui mettait à disposition les gradins pour la Fête du Blé et du Pain était sur le coup. Nous avons collaboré depuis 4 semaines avec cette entreprise et c'est donc naturellement que nous nous sommes dirigés du côté du stade des 3 Sapins afin de remonter une partie de ce que nous venions de démonter. Il est évident que les demandes formelles et usuelles avaient été faites dans les règles.

Pour sa 24ème édition, le Venoge Festival nous a appelés en renfort. Notre deuxième année de collaboration portait comme l'an dernier sur du montage et démontage d'infrastructures nécessaires à la réalisation du Festival. Nous avons retroussé nos manches pour effectuer 4 semaines et demie d'engagement au profit du plus grand des petits festivals.

2018 en chiffres

Nous avons continué notre travail de dénonciations et avertissements. 33 avertissements ont été délivrés (1 de plus que l'année précédente). Pour les dénonciations, le même constat est à faire puisque le nombre total culmine à 17. Il est toutefois à relever que pour nos engagements en faveur de la collectivité (Venoge festival et Fête du Blé et du Pain) nous n'avons eu que très peu d'avertissements à donner ou de dossiers de dénonciation à transmettre. Le service supplémentaire sur inscription porte ses fruits.

➤ Effectif actif au 31.12	571 astreints
➤ Promus	17 astreints
➤ Libérés actifs au 31.12	4 (dont un futur volontaire)
➤ Nombre de volontaires	4 dont 1 femme
➤ Effectif incorporé FIR au 31.12	58
➤ Engagement en situation d'urgence	2 engagements et 34 jours de service
➤ Interventions en faveur de la collectivité	1342 jours de service
➤ Total des jours de service (CR, IFC, interv.)	3187
➤ Nombre de demande de congé	136
➤ Total des services (CR, IFC, inter)	49
➤ Nombre de personne soldée (CR, IFC, inter)	1133
➤ Travaux au profit des Communes	6 chantiers
➤ Kilomètres parcourus (CR, IFC, inter)	32'587 km
➤ Visites pour les contrôles d'abris (CPA)	300
➤ CPA en ordre	627 places
➤ CPA avec défauts	98 places
➤ Désaffectations d'abris (suite CPA)	143 places
➤ Demandes de dispense d'abris	50 pour 381 places
➤ Demandes d'approbation d'abris	19 pour 798 places
➤ Contrôles de conformité d'abris (nouveaux)	16 pour 310 places
➤ Séances du CODIR	4
➤ Membres du CODIR	8 (dès le mois de juin)

BATIMENTS COMMUNAUX

Eglise

Les murs ont été piqués, rhabillés et repeints ainsi que les boiseries et l'escalier.

Salle de paroisse

A la demande du pasteur, nous avons renouvelé le mobilier, soit les tables et les chaises. La cure a été louée à 4 reprises.

Le nouveau collège

Les faces ont été lavées, l'isolation périphérique a été réparée afin d'éviter des infiltrations d'eau. Des plaques de fibrociment ont été posées au bas du bâtiment pour éviter les dégâts dans l'isolation que nous avons dû réparer lors des travaux de réfection. L'avant-toit en bois a lui aussi été poncé et imprégné de 3 couches de protection.

Grande salle

La face de la scène a été repeinte dans les mêmes couleurs et une cloison protégeant l'installation électrique sur scène a été posée. Elle a été louée à 23 reprises.

La Seringue

Nous avons reçu de notre bailleur le congé pour la fin de l'année concernant la location du 1er étage de La Seringue.

Salle de sport

Le fond des couloirs, les vestiaires et les douches ont été poncés, nettoyés et peints pour leur redonner un nouvel aspect après 19 ans d'utilisation.

Un mur a été confectionné entre l'entrée de la salle de sport et l'appartement de fonction de notre concierge. Une clôture a été posée pour délimiter le jardin de l'appartement de fonction. En effet, il y avait trop d'enfants, de personnes ou même de chiens qui utilisaient cet espace comme raccourci, certains s'arrêtant même sur la terrasse.



CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- vu le préavis N° 3/2019 du 15 mars 2019
- oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE


1. d'approuver le rapport de gestion de l'exercice 2018
2. d'en donner décharge à la Municipalité

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire



I. Rossel

S. Böhlen

Vufflens-la-Ville, le 15 mars 2019

- Annexes :
- liste des associations intercommunales
 - liste des préavis, postulats & motions traités en 2018
 - pyramide des âges 2018, éditée le 4 janvier 2019
 - liste des abréviations
 - rapport de la Commission des nuisances



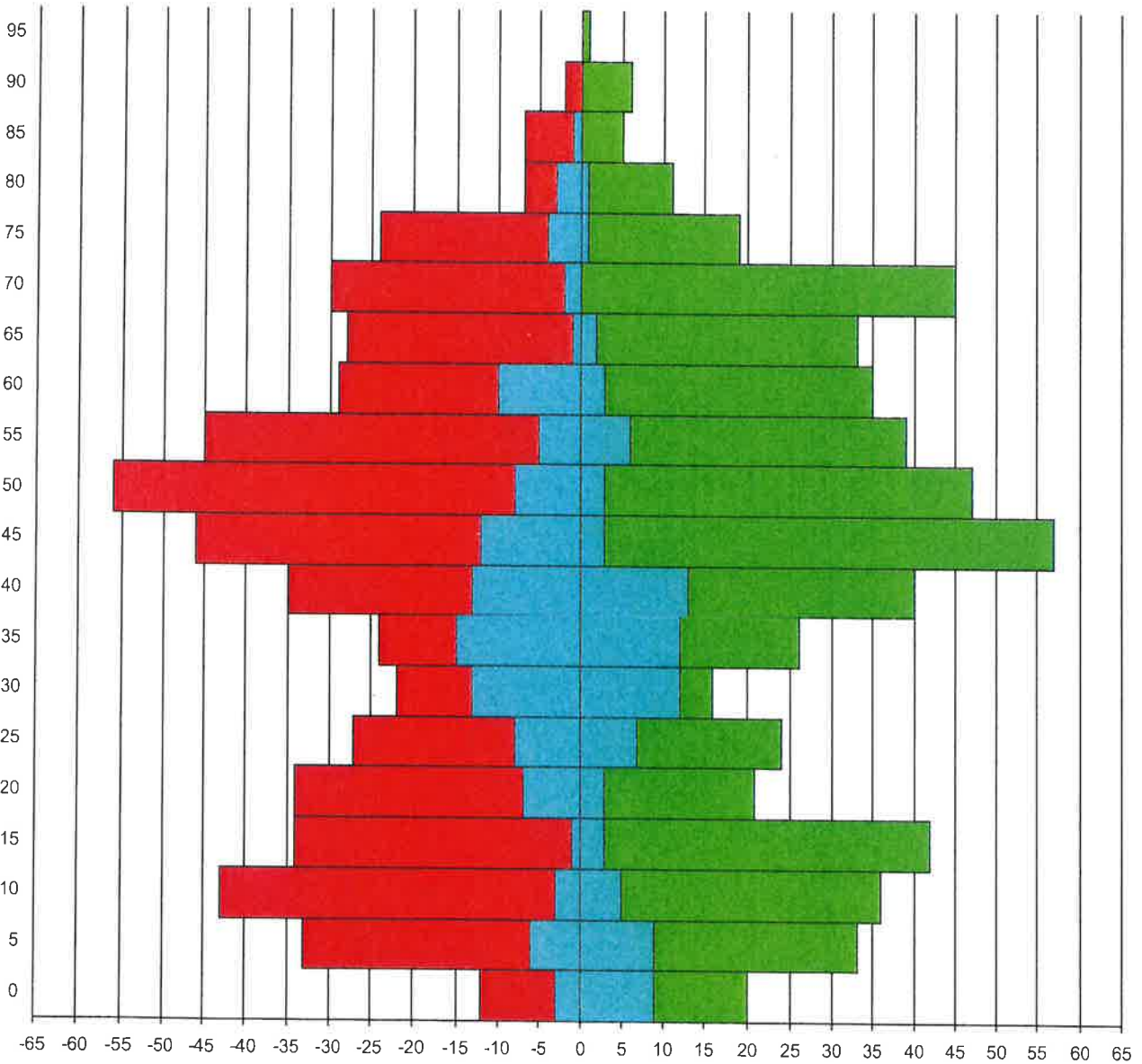
Liste des préavis, postulats & motions traités en 2018

No	Objet et descriptif	Séance	Décision
1	Modification du Règlement général de police	14 mars	Préavis accepté à la large majorité dont 3 abstentions et 1 voix contraire
2	Remplacement d'environ 350 compteurs d'eau par des compteurs de nouvelle génération permettant un relevé à distance	14 mars	Préavis accepté à la majorité dont 8 abstentions et 8 voix contraires
	Motion René Parrat : concernant la modification des conditions de financement du crédit d'investissement accordé par le Conseil communal le 21.6.2017 pour la construction d'un bâtiment polyvalent et autres ouvrages	14 mars	Après explications par la Municipalité, M. Parrat retire sa motion
3	Rapport de gestion de l'exercice 2017	20 juin	Préavis accepté à la large majorité dont 1 abstention
4	Comptes communaux 2017	20 juin	Préavis accepté à la large majorité dont 1 abstention
5	Crédit complémentaire au budget de fonctionnement pour l'achat de décorations de Noël dans les rues de l'ancien village	20 juin	Préavis refusé à la large majorité dont 5 voix pour, 22 voix contraires et 7 abstentions
6	Crédit complémentaire au budget de fonctionnement pour l'achat d'un tracteur « Kubota »	29 octobre	Préavis accepté à la large majorité dont 1 abstention
7	Adoption d'un Règlement et tarifs des émoluments du contrôle des habitants	29 octobre	Préavis accepté à l'unanimité
8	Arrêté d'imposition pour l'année 2019	29 octobre	Préavis accepté à l'unanimité
	Postulat Cynthia Fivaz – Stéphanie Reda : sauver des vies par l'achat d'un défibrillateur et la formation de citoyens volontaires à la réanimation cardiaque et à l'utilisation d'un défibrillateur	29 octobre	Le Conseil communal accepte que le postulat soit transmis à la Municipalité à la large majorité dont 1 abstention

9	Budget de fonctionnement 2019	12 décembre	Préavis accepté à l'unanimité
10	Demande d'un crédit complémentaire d'investissement pour la modification des aménagements extérieurs du bâtiment polyvalent la construction d'un terrain de pétanque et d'un bâtiment secondaire avec WC publics et local poubelle	12 décembre	Amendement déposé par M. Parrat intitulé « Le Conseil communal décide de renvoyer le projet à la Municipalité pour étude complémentaire » approuvé à la large majorité par 24 pour, 11 contre et 2 abstentions. Préavis refusé à la large majorité par 11 pour, 25 contre et 1 abstention.
11	Création d'un droit distinct et permanent de superficie sur la parcelle 930 – propriété de la Commune de Vufflens-la-Ville	12 décembre	Préavis accepté à l'unanimité
	Motion René Parrat : modifications de l'article 57 RGPA concernant le profillement (gabarit) de la construction lors d'une enquête publique	12 décembre	Le Conseil communal refuse la motion à la large majorité par 36 contre et 1 abstention. Vote pour renvoi à une commission : rejetée à la large majorité moins 9 abstentions.
	Interpellation Jean-Claude Stucky : comment avant la refonte du PGA éviter la rénovation-construction de bâtiments qui dénaturent le patrimoine bâti et altèrent la valeur paysagère du village de Vufflens-La-Ville ?	12 décembre	La Municipalité répondra lors de la prochaine séance

Pyramide des âges

- Hommes (suisse)
- Femmes (suisse)
- Hommes (étranger)
- Femmes (étranger)



LISTE DES ABREVIATIONS

AAS	Agence d'Assurances Sociales	MC	Maison de Commune
AC	Assurance Chômage	ORPC	Organisation Régionale de Protection Civile
ACI	Administration Cantonale des Impôts	PA	Patrimoine Administratif
AdCV	Association des Communes Vaudoises	PAC VENOGÉ	Plan d'Affectation Cantonal (de protection) de la VENOGÉ
AI	Assurance Invalidité	PC	Permis de Construire
AIEV	Association Intercommunale d'Épuration des Eaux usées de Vufflens-la-Ville	PC ou Pci	Protection Civile
AJERCO	Accueil de Jour des Enfants de la Région de COssonay	PDDE	Plan Directeur de la Distribution de l'Eau potable
APG	Assurance Perte de Gain	PF	Patrimoine Financier
ARASPE	Association Régionale des Assurances Sociales Prilly-Echallens	PGEE	Plan Général d'Évacuation des Eaux (claires et usées)
ARCAM	Association région de Cossonay Aubonne Morges	PH	Permis d'Habiter
ARGdV	Association de la Région du Gros-de-Vaud	PM	Personnes Morales
ASICoPe	Association Scolaire Intercommunale de COssonay, PEnthalaz et environs	PP	Personnes Physiques
ASICoVV	Association Scolaire Intercommunale Cossonay Veyron Venoge	PGA	Plan Général d'Affectation
AsiVenoge	Association Scolaire Intercommunale des communes du bas (Venoge)	PPA	Plan Partiel d'Affectation
ASPIC	Association scolaire de la Piscine des Chavannes	PPLS	Service de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile	P + R	Parkings - relais
AVS	Assurance Vieillesse et Survivants	PU	Permis d'Utiliser
BCV	Banque Cantonale Vaudoise	RC 177	Route Cantonale de liaison Zone industrielle - entrée Autoroute, Vufflens-Pe
BH	Borne Hydrante	RC	Responsabilité Civile
BIOV	Bulletin d'Informations Officielles de Vufflens-la-Ville	RE	Romande Énergie
CCU	Commission Consultative d'Urbanisme	RI	Revenu d'Insertion
CDAP	Cour de Droit Administratif et Public	RIE III	Réforme de l'Imposition des Entreprises
CEDC	Caisse d'Épargne du District de Cossonay	SAF RC 177	Syndicat d'Améliorations Foncières RC 177
CET	Conseil d'Établissement	SDT	Service du Développement Territorial
CGN	Compagnie Générale de Navigation	SDI	Schéma Directeur Intercommunal
CH	Contrôle des Habitants	SDIS	Service de Défense contre l'Incendie et de Secours
CIP	Caisse Intercommunale de Pensions	SEVA	Syndicat d'Entretien de Vufflens-Aclens
CODIR	Comité de direction	SIT	Service d'Informations du Territoire
COSVEGAZ	COssonay - VEnoge - GAZ	SIVA	Syndicat d'Améliorations Foncières de Vufflens-la-Ville - Aclens
CSR	Centre Social Régional	STEP	STation d'Épuration des eaux usées
DGE	Direction générale de l'Environnement	TRIDEL	Tri des déchets Lausanne
EC	Eaux Claires	TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
ECA	Établissement Cantonal d'Assurance contre l'incendie et les éléments naturels	UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
EIEVMV	Entente Intercommunale des Eaux de Vufflens-Mex-Villars-Ste-Croix	UCV	Union des Communes Vaudoises
EP	Eaux Potables	VAP	Association des propriétaires de voies de raccordement privées
EU	Eaux Usées	VIV	Vufflens-la-Ville
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants	VSC	Villars-Ste-Croix
FEM	Fondation pour les Ecoles de Musique	VALORSA	Société pour la gestion des déchets du périmètre de l'Ouest
FIPROM	Fiduciaire de PROMéterre	VD	Canton de Vaud
GSL	Groupement des Sociétés Locales	ZI	Zone Industrielle
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants	ZUP	Zone d'Utilité Publique
LEM	Loi sur les Ecoles de Musique		

ANNEE 2018

1. COMPOSITION DE LA COMMISSION

La commission est composée de: Thierry Marchon, Gilbert Cavedon, Monique Verly, Nadine Frossard Goy, Yves Trottet

La Commission s'est réunie à 3 reprises en 2018 : 5.2., 11.6. et 5.12.

2. SUJETS TRAITES

A. H2M

La Municipalité informe que le recours de l'Association « stop-bruit » a été jugé irrecevable. Fin 2018, l'entreprise a mis à l'enquête des modifications par rapport au projet initial. Selon la description qui nous est faite, il s'agit surtout d'améliorations par rapport au bruit (confinement d'activités, système de transport des matériaux amélioré par bande transporteuse en lieu et place de chargeuses, emplacements bruyants plus éloignés du village). Ces modifications impliquent toutefois une péjoration de l'impact paysager des infrastructures par la mise en silos des matériaux à l'Est du site (hauteur >17 m), ainsi que le doublement de la voie de raccordement. En plus du dossier de la mise à l'enquête, la Commission a pu obtenir des explications complémentaires de la part des différents acteurs, notamment les auteurs du projet impliqués dans la réalisation de ce chantier. La Municipalité se réfère à ce qu'affirme leur acousticien qui annonce des améliorations par rapport au projet précédent. La Commission se demande si ce complément d'enquête a pour objectif d'augmenter le trafic. La Municipalité et les auteurs du projet rassurent la Commission à cet égard. La Commission est d'avis que ce projet générera du bruit pour le village mais que des mesures ont été prises pour en limiter les effets négatifs. Elle salue également le travail effectué par leurs auteurs et encourage les échanges réguliers qui devront être mis en place lors de la phase d'exploitation.

B. COOP :

Une mise à l'enquête concerne un immeuble administratif qui sera placé sur la Commune de VLV. Il y a eu des échanges avec le canton au sujet du nombre de places de parc qui, selon les informations communiquées par la Municipalité, semble avoir été réglé. Les travaux peuvent débuter.

C. SIMOND :

Le stockage et la distribution de carburant Diesel nous interpellent par rapport à la proximité de PANGAS et les risques liés aux accidents majeurs. La Municipalité nous communique que selon la Direction générale de l'environnement la proximité entre ces deux sites ne pose pas de problème.

D. CFF :

La Commission a également interpellé la Municipalité sur la demande d'implantation d'un bâtiment de service (enclenchement) par CFF SA. Ces derniers souhaitent implanter leur bâtiment à l'Est de la ligne ferroviaire sur une parcelle de la ZI appartenant à la Commune de VLV. En l'état des négociations, la Municipalité n'a pas accepté la requête des CFF.

E. ECLAIRAGE nocturne :

La Commission constate que les problèmes d'éclairage de l'entreprise PANGAS ne sont toujours pas réglés et que d'autres sites ont également un éclairage nocturne beaucoup trop intense. La Commission encourage la Municipalité à poursuivre les discussions et échanges avec les sociétés générant un éclairage excessif.

3. REFLEXIONS INTERNES A LA COMMISSION

La Commission « nuisances » est une Commission thématique composée de 5 membres nommés par la Municipalité. Il s'agit d'une commission qui a commencé son activité en août 2015 pour différentes mises à l'enquête situées dans la zone industrielle. A la base, son activité était orientée sur les nuisances sonores et au fil du temps une appréciation plus générale sur les impacts environnementaux des projets de construction dans la ZI a été considérée.

La Commission s'interroge sur les suites à donner et les prérogatives de cette commission. Elle estime qu'une redéfinition des objectifs doit être faite afin de ne pas limiter son rôle à un enregistrement des décisions de la Municipalité.

Les membres de la Commission.